

Groupe Scolaire la Perverie
63 rue de la Perverie
CS 42203
44322 NANTES CEDEX 3
Tél. : 02/40/14/53/70

AVIS ET RAPPELS POUR LA RENTREE DES ETUDIANTS EN CPGE
--

Monsieur CORDA : Chef d'établissement

Madame LOUBERT : Responsable des classes préparatoires resp.prepa@perverie.com

Madame LEBRETON : Responsable de la vie scolaire vie.scolaire@perverie.com

La rentrée des CPGE est fixée le **JEUDI 1ER SEPTEMBRE 2022** selon l'horaire ci-dessous :

Mercredi 31 août	Internes	18H00 : rencontre des parents des internes avec Mme Loubert, responsable de la CPGE. Etat des lieux des chambres.	Prévenir à l'adresse suivante dès que possible : internat@perverie.com ou resp.prepa@perverie.com
Jeudi 1er septembre	CPGE1 & CPGE 2	8H00/8H30	Les derniers internes déposent leurs bagages à l'internat.
		8H30/9H00	Accueil convivial salle Philippine Duchesne
		9H00/9H30	Accueil par M. Corda, Mme Loubert et l'équipe pédagogique.
		9H30/11H00	Mme Bézier, professeur principal des hypokhâgnes et Mme Loubert professeur principal des khâgnes procéderont à l'accueil administratif des étudiants dans leur salle de classe. Photos individuelles.
		12H00/13H30	Pique-nique offert par l'établissement dans le parc
		13H30/16H00	Après-midi convivial avec les parrains et marraines de khâgne. Installation à l'internat.

Vendredi 2 septembre	CPGE1 & CPGE 2	8H10	Début des cours.
---------------------------------------	---	------	------------------

HORAIRES D'ETE DES SERVICES ADMINISTRATIFS :

L'établissement est fermé du 15 juillet au 19 août 2022 inclus. En dehors de ces dates, la permanence du bureau d'accueil est assurée du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

HORAIRES ETABLISSEMENT DURANT L'ANNEE SCOLAIRE :

Ouverture de l'établissement : 7h45 -12h30 / 13h-18h00 (lundi-mardi-jeudi-vendredi)
7h45-17h30 le mercredi.

Amplitude des cours : 8h15 – 18h30, sauf le vendredi : 17h30.

Devoir le lundi après-midi ; interrogations orales le mercredi après-midi.

Merci aux étudiants qui sortent de l'établissement en journée de le faire au moment des sonneries, où un surveillant peut leur ouvrir le portillon, ce qui évite de déranger inutilement l'accueil.

POUR PREPARER VOTRE RENTREE : consultez régulièrement le site internet de la Perverie

<https://www.la-perverie.fr>

1- **Remarques générales** : le trousseau des internes est indiqué sur le règlement de l'internat. Il n'y a pas de liste de fournitures scolaires.

2- **Assurance scolaire Saint Christophe** : pour prendre connaissance des garanties d'assurance scolaire, se connecter sur l'adresse : www.saint-christophe-assurances.fr, rubrique Informations pratiques.

3- **La vie des étudiants** : sous cet onglet et celui du BDE, vous trouverez des renseignements qui faciliteront votre vie quotidienne, les modalités de restauration, la vie culturelle à Nantes... La participation au BDE contribue à votre intégration et à la mise en place de liens entre étudiants. Vous pouvez déjà télécharger votre bulletin de participation.

4- **Rentrée administrative** : vous voudrez bien vous rendre sur le site de la Perverie pour télécharger et imprimer les documents demandés, que vous complétez avec les pièces suivantes, si ce n'est déjà fait :

CPGE 1

- La fiche de renseignements administrative et comptable, ainsi que la fiche d'infirmerie complétées et signées.
- Les résultats du baccalauréat.
- La photocopie du certificat individuel de participation à la JDC.

- Chèques de caution pour le badge (50 euros) et pour la chambre et sa clef pour les internes (200 euros) à l'ordre de l'ASLP.
- Les règlements signés.

L'inscription à l'université est effectuée par la Perverie. Merci de prévoir :

- la copie de la CEVEC (et non votre ticket de paiement)
- un chèque de 170 euros, libellé à l'ordre de l'Association Scolaire de la Perverie ou votre notification de bourses.
- le droit à l'image.

CPGE2

- La fiche de renseignements administrative et comptable, complétée et signée ainsi que la fiche d'infirmerie complétée.
- Les résultats du baccalauréat et la photocopie du certificat individuel de participation à la JDC, si vous n'étiez pas inscrit à la Perverie en 2020-2021.
- La photocopie de l'accord de validation d'acquis de l'université.
- Chèques de caution pour le badge (50 euros) et pour la chambre et sa clef pour les internes (200 euros) à l'ordre de l'ASLP.
- Les règlements signés.

Les khâgneux s'inscrivent par eux-mêmes dans l'université de leur choix. Rappel : Nantes est notre université de rattachement par le biais de la convention que nous avons signée.

IMPORTANT !!! Tout retard pris dans cette démarche retarde l'inscription à l'université et donc la mise en place pour l'ensemble des promotions du statut étudiant. (Accès à la bibliothèque et au restaurant universitaires). Merci d'être vigilant et diligent.

Par ailleurs, **pensez à effectuer des numérisations des documents suivants** : carte d'identité et/ou passeport, notes ou diplôme du bac, validation d'acquis université.

3- Agenda de septembre :

LA MESSE DE RENTREE pour la communauté éducative et les parents aura lieu **le vendredi 16 septembre** à l'église Saint Félix à 9H00. Les cours débuteront à 10H30.

LA JOURNEE D'INTEGRATION aura lieu le **mercredi 14 septembre**, dans le marais poitevin.



FICHE INFIRMERIE

ELEVE

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Classe (2021/2022) _____

PERSONNES RESPONSABLES DE L'ELEVE

Nom : _____

 Père

 Mère

 Responsable ou tuteur

Téléphones

Entourer le numéro de la personne à prévenir en cas d'urgence

	Portable	Domicile	Travail
Père			
Mère			
Autre (à préciser)			

RENSEIGNEMENTS SUR LA SANTE DE L'ELEVE

Vaccination

Date du dernier DTCP _____

Allergies
 OUI NON

 Médicamenteuses : OUI NON

Nom des médicaments : _____

 Alimentaires : OUI NON

Nom des aliments : _____

Maladies

Votre enfant :

 - Est-il atteint d'une maladie chronique pouvant nécessiter une prise de médicament durant le temps scolaire ? OUI NON Si oui, préciser : _____

 Un PAI est-il en place ? OUI NON

 -Est-il atteint d'un handicap ou maladie invalidante pouvant nécessiter des aménagements particuliers dans le cadre scolaire ? OUI NON Si oui, préciser : _____

Un PAP/PAI est-il en place ? OUI NON

Troubles des apprentissages

Votre enfant a-t-il un trouble des apprentissages ? OUI NON

Si oui, lequel :

DELEGATION DE POUVOIR

Je soussigné(e)
(Nom - Prénom) _____ autorise Monsieur Corda,
Directeur du Collège et Lycée de la Perverie (ou en son absence l'adjoint ayant sa délégation ou le
professeur accompagnateur du séjour ou de la sortie) à prendre, en cas d'urgence, toutes
dispositions de TRANSPORT, HOSPITALISATION ou INTERVENTION jugées indispensables par le
médecin appelé pour mon enfant
(Nom et Prénom) _____

Cette autorisation ne vaut qu'en cas d'impossibilité de me joindre dans les délais exigés par l'état
de mon enfant.

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de
secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos
soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.
Pour les internes, en cas d'impossibilité de contacter la famille (ou le responsable légal) il pourra
être engagé des moyens de transports à la charge des parents.

J'autorise l'infirmière scolaire à donner, si besoin, à mon enfant en cas de douleurs éventuelles :
 Paracétamol 500mg/1G spasfon smecta pastilles gorge
(lysopaine)

Les données de santé figurant sur le présent document sont recueillies par l'établissement afin, notamment, de
répondre aux demandes des services médicaux d'urgence.

Elles sont susceptibles d'être transmises :

- au service médical de l'établissement
- aux services médicaux d'urgence
- en tant que de besoin aux membres de l'équipe éducative de l'établissement directement concernés,
- et, dans le cadre des projets d'accompagnement spécifique (PAI, PPS,...) aux partenaires mentionnés dans
ces projets (MDPH, praticiens médicaux et para-médicaux, ...).

Vous consentez expressément à ce que l'établissement traite ces informations dans le cadre de la scolarisation de
l'élève au sein de l'établissement dans les modalités définies au PAI ou au titre du PPS dont il bénéficie.

Pour ces données, vous disposez du droit de retirer votre consentement à leur collecte et à leur traitement.

Date :

Signature des personnes responsables de l'élève

**P.S. En cas d'inaptitude (partielle ou totale) pour le sport, bien vouloir fournir un
certificat médical en précisant les activités, les mouvements et le type d'effort permis
à cet élève.**

COLLEGE ET LYCEE LA PERVERIE

63, rue de la Perverie – CS 42203

44322 NANTES CEDEX 3

Tél. : 02.40.14.53.70

Les CPGE font partie intégrante de la communauté éducative de la Perverie, qui s'inscrit dans la pédagogie inspirée par la fondatrice des écoles du Sacré-Cœur, Madeleine-Sophie Barat. A ce titre, la Perverie participe depuis plus de 20 ans au **Concours Général de Théologie**. C'est un défi intellectuel, culturel, spirituel qui est proposé aux élèves des classes préparatoires aussi bien privées que publiques, et une occasion de découvrir la théologie comme une discipline à part entière. <http://www.le-cgt.org>. L'écrit est organisé en janvier à l'abbaye de Kergonan et nos étudiants sont régulièrement admis à l'oral du concours, qui se déroule au Collège des Bernardins à Paris.

**CONCOURS GÉNÉRAL DE THÉOLOGIE
2023**



Les étudiants ont également la possibilité de participer aux temps forts qui ont lieu dans l'établissement tout au long de l'année (messes, temps de louanges...) Ceux qui le souhaitent sont invités à entrer en contact avec l'aumônerie des étudiants. <https://www.aumonerienantes.fr/>

*« Que chaque personne s'éveille à la vérité, à l'amour, à la liberté.
Qu'elle découvre le sens de sa vie et se donne aux autres.
Qu'elle apporte sa part créative dans la transformation du monde. Qu'elle puisse rencontrer
l'amour de Jésus.
Qu'elle s'engage dans une foi active. »*
Constitution des religieuses du Sacré-Cœur, § 11 »

Monsieur Christophe Corda,
Chef d'établissement
Madame Anne Agrech,
Responsable Pastorale



UNIVERSITE DE NANTES

AUTORISATION D'UTILISATION D'UNE PHOTOGRAPHIE

Je soussigné(e),

NOM :

Prénom :

Agissant en qualité de représentant légal de (si l'étudiant est mineur ou incapable majeur) :

N° d'étudiant :

Autorise l'Université de Nantes ou toute personne la représentant

- D'une part, à fixer, reproduire et diffuser mon image captée lors de mon inscription à d'autres fins que pour l'édition de la carte d'étudiant. Cette utilisation est exclusivement destinée à des fins pédagogiques internes à l'Université de Nantes (trombinoscope à destination des enseignants et personnels administratifs de l'université).

- D'autre part, à me filmer ou me photographier durant ma scolarité, sur les sites de l'Université, par le Pôle Audio Visuel et Multimédia, sans que ce dernier n'ait alors obligation de recueillir mon accord.

Ces films et images pourront être exploités, diffusés et reproduits directement par l'Université de Nantes, sur les supports suivants :

Site Web, Presse, Carte postale, Exposition, Diaporama, Brochures, Affiches et sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour.

L'Université de Nantes s'interdit expressément, de procéder à une exploitation des images susceptible de porter atteinte à la vie privée et à la réputation, d'utiliser les photographies et films objets de la présente pour toute autre exploitation préjudiciable et d'en faire un usage commercial.

Je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution de la présente, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents de Nantes, statuant en droit français.

Je reconnais être informé(e) du droit de demander que mon autorisation soit rectifiée, mise à jour ou retirée.

Date :

Signature :

REGLEMENT CPGE PERVERIE SACRE-COEUR

« Conquérir la culture pour construire son avenir »

Année scolaire 2022-2023

Les Classes Préparatoires Littéraires du lycée *la Perverie/Sacré-Cœur* ont pour vocation première de préparer au concours de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon ; de ce fait, les élèves inscrits dans ces classes s'engagent à passer ce concours au terme de l'année de Première supérieure. La préparation au concours de l'ENS-Lyon permet également aux élèves de classes préparatoires de présenter d'autres concours et de poursuivre des études ultérieures en ayant bénéficié d'une formation initiale propre à leur donner les meilleures chances de réussite. (Sites BEL et BCE)

Les épreuves de ce concours portant sur un ensemble de disciplines, les études poursuivies en CPGE sont pluridisciplinaires, et ce également en seconde année où les élèves font le choix d'une spécialité. Cela implique par conséquent pour les élèves de CPGE un engagement égal dans toutes les disciplines enseignées. Le travail fourni dans toutes les disciplines ainsi que les résultats obtenus déterminent le passage en Première supérieure de même qu'une proposition de dispense d'examens pour le passage dans l'année supérieure à l'Université.

Les études en classes préparatoires littéraires sont particulièrement

exigeantes ; au-delà de la préparation au concours de l'ENS-Lyon, elles visent à faire acquérir aux élèves de CPGE une solide culture générale, des méthodes et des habitudes de travail. Ces études requièrent par ailleurs un investissement personnel qui ne se limite pas à l'assiduité aux cours et à faire le travail exigé par chaque professeur ; à ce titre, la présence, en dehors des heures de cours hebdomadaires inscrites dans l'emploi du temps, lors de manifestations pédagogiques, culturelles ou relevant de la vie des classes préparatoires (conférences, sorties au théâtre, journée d'intégration, forum des formations post-prépa, etc.) est obligatoire.

Dans une perspective plus large, la formation dispensée en classes préparatoires littéraires s'inscrit dans l'esprit du Projet éducatif de *l'Institution la Perverie* :

« *Contribuer au développement intégral de la personne dans toutes ses dimensions : intellectuelles, relationnelles et spirituelles* ».

Enfin, cette formation se déroule dans le cadre du lycée : le présent règlement, s'il tient compte de la spécificité du statut étudiant, n'en demeure pas moins proche des exigences attendues d'un élève de lycée. C'est une caractéristique dont l'étudiant doit

GROUPE SCOLAIRE LA PERVERIE SACRE-CŒUR

ECOLE – COLLEGE – LYCEE – CPGE

63, Rue de la Perverie – CS 42203 - 44322 NANTES Cedex 3

Téléphone : 02.40.14.53.70 – Email : sec.secondaire@perverie.com . resp.prepa@perverie.com

avoir conscience en s'engageant dans ce parcours.

Il s'agit donc par le biais de ces quelques règles d'offrir à chacun un cadre propice à l'émulation intellectuelle et à son épanouissement propre. Il se résume à quelques principes de base de la vie en collectivité : **assiduité, anticipation, implication.**

1- ASSIDUITE

L'assiduité est la première marque de l'intérêt porté par les étudiants à leur formation. Ils assistent naturellement à tous les cours du tronc commun et aux cours des options* auxquelles ils se sont inscrits, leur présence est également requise lors des interrogations orales*, des épreuves ayant lieu le samedi matin et lors des diverses manifestations organisées dans le cadre des CPGE.

Si une absence est prévisible, il convient d'en avertir Mme LOUBERT, qui en appréciera la recevabilité. Si l'absence lors d'une épreuve écrite ou orale n'est pas justifiée par un certificat médical, elle entraînera automatiquement la note 0. Par ailleurs, un étudiant absent le matin pour cause de maladie ne saurait passer ses colles l'après-midi...

Options : à la rentrée, les élèves de CPGE 1 doivent choisir au minimum une option à deux ou quatre heures parmi les

enseignements complémentaires proposés. Ce choix peut être modifié jusqu'au 15 octobre ; passée cette limite, les élèves s'engagent à suivre jusqu'à la fin de l'année le ou les enseignements optionnels retenus.

Interrogations orales ou khôlles : au début de chaque semestre, un planning d'interrogations orales est établi ; ce planning est valable pour le semestre entier, il est affiché et diffusé par voie numérique. Il convient donc d'en prendre rapidement connaissance pour faire part dès que possible d'une éventuelle impossibilité à la responsable des CPGE, Mme LOUBERT, à qui il appartiendra ou non de modifier l'horaire de passage. resp.prepa@perverie.com.

1. ABSENCES ET RETARD : ANTICIPATION !

En cas d'absence, les élèves concernés doivent impérativement contacter le plus tôt possible Mme LEBRETON, responsable de la Vie Scolaire,, ainsi que Mme LOUBERT, responsable des CPGE et les informer du motif de celle-ci. vie.scolaire@perverie.com ; resp.prepa@perverie.com

Si l'étudiant, ou à défaut ses parents, tardent à prendre contact avec la Perverie, il est de la responsabilité de l'établissement de prévenir les responsables légaux. Aussi la Vie Scolaire, envoie-t-elle un SMS aux parents et à l'étudiant afin de s'informer des motifs de

GROUPE SCOLAIRE LA PERVERIE SACRE-CŒUR

ECOLE – COLLEGE – LYCEE – CPGE

63, Rue de la Perverie – CS 42203 - 44322 NANTES Cedex 3

Téléphone : 02.40.14.53.70 – Email : sec.secondaire@perverie.com . resp.prepa@perverie.com

cette absence.

Un étudiant en retard, ou de retour à l'établissement après une absence, passe au bureau de la Vie Scolaire et produit un justificatif écrit (certificat médical, courrier) ; Mme LEBRETON, remet alors à l'étudiant un billet d'autorisation de retour en cours, qui est présenté au professeur assurant le premier cours auquel l'étudiant assiste après son absence, ainsi que, par un évident souci de correction, aux autres professeurs dont il n'a pu suivre les cours.

Une justification peut être considérée comme non valable ; en cas, mention en est portée sur le billet de retour et l'absence est considérée comme un défaut d'assiduité. Un défaut d'assiduité ou un retard répété compromet bien évidemment le passage dans l'année supérieure ainsi que l'obtention d'une dispense d'examens pour entrer à l'Université. En cas de retard non justifié, chaque professeur est libre d'accepter ou non un retardataire, de même qu'il n'est pas tenu d'interroger un étudiant arrivé en retard à une interrogation orale.

En cas d'absence prévisible, l'étudiant doit prévenir à l'avance et par écrit Mme LEBRETON et Mme LOUBERT, ainsi que les professeurs dont il ne pourra suivre les cours.

3. IMPLICATION DANS LA VIE DES ETUDIANTS.

Il est procédé en début d'année à l'élection des délégués de

GROUPE SCOLAIRE LA PERVERIE SACRE-CŒUR

ECOLE – COLLEGE – LYCEE – CPGÉ

63, Rue de la Perverie – CS 42203 - 44322 NANTES Cedex 3

Téléphone : 02.40.14.53.70 – Email : sec.secondaire@perverie.com . resp.prepa@perverie.com

classe, au nombre de deux pour chaque niveau, avec un représentant de l'internat. Ces élèves, élus par leurs camarades, sont leurs porte-parole auprès du corps professoral et de la responsable des CPGÉ. Il s'agit d'établir un dialogue courtois au cours duquel les professeurs seront à l'écoute des étudiants et leur apporteront les conseils qu'ils jugeront nécessaires. En dernier recours, Mme LOUBERT sera votre interlocuteur auprès de l'équipe enseignante.

Les délégués assistent à ce titre au premier conseil de classe, le second étant l'instance où les professeurs délibèrent du passage dans la classe supérieure et de l'attribution de la dispense d'examens pour entrer à l'Université.

A l'issue du conseil de fin d'année, les résultats des délibérations sont affichés dans le couloir des CPGÉ et font seuls foi des décisions prises par le conseil de classe. Il ne peut être fait appel de ces décisions.

Le Bureau des Etudiants de la Perverie (BDE) ou BD'Epervier.

Créé par les étudiants pour les étudiants, il leur permet de se retrouver pour discuter, débattre et mettre en place des projets. Les étudiants de première et deuxième années y abordent des questions

qui visent le « bien vivre » en prépa, pour favoriser l'intégration des nouveaux étudiants et créer une atmosphère chaleureuse en-dehors des cours. Le cadre institutionnel du BDE, mis en place par le biais d'élections en début d'année, permet d'organiser des réunions construites et d'aboutir à la réalisation de projets concrets. Un « Forum des Anciens » est organisé chaque année afin de rencontrer les anciens étudiants de la prépa et aborder avec eux le sujet de l'Université et des Ecoles. Avec le concours des professeurs responsables, le BDE est en lien avec l'équipe pédagogique pour que leur collaboration facilite le fonctionnement du BDE et permette à chacun de profiter de ce qu'il propose. bdeepervier@outlook.fr

Le voyage d'études en CPGE1

Enfin, un voyage culturel est organisé en avril pour les CPGE1. La participation de tous est souhaitée. L'objectif en est avant tout pédagogique : découverte d'une région de France, d'une capitale européenne...Le budget avoisine les 400 euros.

4. DIVERS POINTS DE LA VIE EN COLLECTIVITE.

a)Santé :

Merci de bien vouloir la fiche infirmerie en début d'année.

Les élèves fumeurs doivent obligatoirement se rendre à l'extérieur de l'enceinte de l'établissement, en s'éloignant du portail.

Les étudiants devant prendre régulièrement un médicament en avertiront l'infirmière scolaire qui conservera ce médicament à l'infirmerie.

b)Tenue vestimentaire :

Une tenue vestimentaire est un des codes du vivre ensemble. De manière générale, une tenue décente, propre et non provocante est exigée. Les enseignants sont en droit de demander à des étudiants dont la tenue ne répondrait pas à cette attente d'en changer et, en cas de refus, de ne pas les accepter en cours.

c)Téléphones portables :

Les étudiants des classes préparatoires peuvent faire usage de leur téléphone dans le couloir des CPGE. En revanche, il convient de respecter le règlement des collégiens et des lycéens en n'en faisant pas usage dans les autres parties des bâtiments.

GROUPE SCOLAIRE LA PERVERIE SACRE-CŒUR

ECOLE – COLLEGE – LYCEE – CPGE

63, Rue de la Perverie – CS 42203 - 44322 NANTES Cedex 3

Téléphone : 02.40.14.53.70 – Email : sec.secondaire@perverie.com . resp.prepa@perverie.com

d) Usage des foyers et de la bibliothèque.

Plusieurs espaces de convivialité sont mis gracieusement à la disposition des étudiants. Les lycéens et collégiens, même internes, ne sont pas autorisés à y accéder. Seuls les assistants étrangers hébergés à *la Perverie* peuvent l'utiliser au même titre que les étudiants des classes préparatoires.

Puisqu'il s'agit d'espaces dédiés aux étudiants de CPGE 1 et 2, ils sont bien évidemment collectivement responsables de la propreté des foyers. Le personnel de ménage n'a pas vocation à entretenir ces espaces. Le rangement, la vaisselle, le nettoyage des tables et des réfrigérateurs, ainsi que le balayage leur incombent. Un planning de responsabilité est établi par le BDE.

Si l'état de propreté du foyer laisse à désirer et en cas de manquement manifeste aux règles d'hygiène, Mme LOUBERT, leurs professeurs principaux ou M. DURAND, responsable de la bibliothèque des CPGE, fermeront immédiatement le foyer.

Nota :

Ce règlement propre aux élèves des classes préparatoires est complété, pour les internes, par le règlement de l'internat des CPGE et pour tous, par le règlement du foyer et celui de la bibliothèque de

CPGE.

On peut avoir accès à la la bibliothèque jusqu'à 23 heures, passée cette heure, seuls les internes sont autorisés à y demeurer. Bien évidemment, les élèves d'autres classes et, à plus forte raison, extérieurs à l'établissement ne peuvent y accéder.

GROUPE SCOLAIRE LA PERVERIE SACRE-CŒUR

ECOLE – COLLEGE – LYCEE – CPGE

63, Rue de la Perverie – CS 42203 - 44322 NANTES Cedex 3

Téléphone : 02.40.14.53.70 – Email : sec.secondaire@perverie.com . resp.prepa@perverie.com

Coupon-réponse à rendre avec les documents d'inscription. (Merci de conserver le règlement)

Je soussigné(e) NOM :.....Prénom :.....
déclare avoir pris connaissance du règlement de la CPGE et
accepte de l'appliquer, manifestant ainsi mon adhésion au projet
éducatif de la classe préparatoire.

Date :

Signature :

GROUPE SCOLAIRE LA PERVERIE SACRE-CŒUR

ECOLE – COLLEGE – LYCEE – CPGE

63, Rue de la Perverie – CS 42203 - 44322 NANTES Cedex 3

Téléphone : 02.40.14.53.70 – Email : sec.secondaire@perverie.com . resp.prepa@perverie.com

Règlement de l'internat des CPGE 1

L'internat est un lieu d'éducation, de travail, de détente et de repos. C'est également un lieu de convivialité qui contribue à la réussite de chacun par la solidarité qui s'instaure entre les étudiants. Ce règlement se veut davantage une charte qui s'appuie sur des pratiques qui relèvent du bon sens et sur la volonté de respecter chacun pour le bien-être de tous.

Ce règlement est l'énoncé de règles de vie respectueuses d'autrui, de l'encadrement qui vous accompagne et vise à vous mettre dans les meilleures conditions de travail possibles. Vous n'êtes ni dans une chambre en ville ni dans une résidence universitaire : vous avez fait le choix de l'internat pour sa commodité, et celui de la Perverie vous offre une certaine forme d'autonomie s'appuyant sur votre statut d'étudiants et fondée sur la relation de confiance que nous souhaitons instaurer avec vous.

1- ACCUEIL - ACCÈS

a) Interlocuteurs

Le ou la responsable de l'internat reste votre interlocuteur privilégié :
numéros de téléphone :

filles : 0607538448 (Mlle Camille PETARD)

garçons : 0677158781 (M. François de QUATREBARBES)

adresse mail : internat@perverie.com

b) Accès

De façon classique, l'accueil se fait du lundi matin 7h45 au vendredi soir 18h00. Les étudiants déposent leurs sacs dans leurs chambres et veillent à être à l'heure en cours.

Les internes doivent garer leur véhicule à l'extérieur de l'enceinte de l'établissement. Le parking est réservé aux enseignants et personnels de la Perverie.

Un accueil est proposé le dimanche soir entre 20h00 et **22H00 au plus tard**. Il convient de prévenir le responsable de l'internat par mail la semaine précédente ou bien durant le week-end. A leur arrivée, les étudiants obtiendront par téléphone un code d'accès. Il est demandé aux familles de ne pas pénétrer dans l'enceinte de l'établissement.

Dans le cas de l'accueil du dimanche soir, du vendredi soir en cas d'épreuve de concours blanc le samedi matin, ou pour les épreuves de concours se déroulant pendant les vacances, afin de couvrir les frais de surveillance et de petit déjeuner un supplément de 15 euros est facturé par nuitée.

b) accès à la chambre.

Il sera procédé à un état des lieux de la chambre lors de l'arrivée de l'étudiant. Le document établi sera signé par l'étudiant et visé le jour de son départ. Chaque interne reçoit une clé de sa chambre et un badge électronique d'entrée moyennant deux chèques de **caution : 50 euros** pour le badge ; **200 euros** pour la chambre et sa clef (libellés à l'ordre de l'ASLP), **à remettre aux responsables de l'internat le jour de la rentrée.**

c) Trousseau.

Chaque élève devra se munir d'un protège matelas imperméable, d'un drap housse, d'une couette, d'une housse de couette, d'un oreiller, d'une caisse pour le stockage de la nourriture sèche ou sous-vide, d'un kit vaisselle (assiette, verre, couverts, produit et torchon), qui ne devra en aucun rester dans le foyer. Prévoir également des produits d'entretien, éponge et chiffon pour le ménage de la chambre.

d) Utilisation des locaux pendant les vacances et les week-ends.

La Direction de l'établissement se réserve la possibilité d'utiliser les locaux de l'internat pendant le week-end ou les congés scolaires. Vous serez avertis deux semaines avant les vacances si votre chambre doit être louée.

2- LA VIE EN COMMUNAUTÉ : convivialité et respect d'autrui ; espace de vie et respect des lieux.

a) Respect des règles de la vie en communauté : respect du repos et du travail.

La vie à l'internat permet des moments d'échange et de détente. Cela ne doit pas empêcher la discrétion lors des déplacements dans les parties communes ou bien dans sa chambre en respectant un volume sonore raisonnable.

Si un étudiant reste en journée dans sa chambre parce qu'il est malade, il doit immédiatement prévenir la scolarité : vie.scolaire@perverie.com ainsi que la responsable des CPGE : resp.prepa@perverie.com, afin d'éviter des recherches inutiles .

Il est bien évident pour des raisons de sécurité que l'accès à l'internat est réservé uniquement aux élèves internes. Aucune personne extérieure à l'établissement ne doit y avoir accès et les externes ne peuvent y rester dormir.

Le code vestimentaire est une des règles du vivre ensemble : le bon sens de chacun doit permettre de parvenir à un consensus : une tenue simple et confortable, élégante, si certains, certaines le souhaitent ! Il arrive parfois que certains étudiants oublient que -la tenue portée à l'internat n'est pas forcément celle qui est attendue en cours ! Un professeur ou un cadre de l'établissement peut alors faire une remarque à propos d'un comportement gênant ou pourra renvoyer l'étudiant à l'internat pour qu'il change de tenue s'il l'estime nécessaire.

Merci de réserver le port des casquettes et autre couvre-chefs à l'extérieur des bâtiments.

Les internes ont accès comme tous les étudiants aux deux salles de CPGE (jusqu'à 17H30) et à la bibliothèque (jusqu'à 23H00) pour y étudier. Un foyer est mis à leur disposition, en particulier pour les repas. (Le dimanche soir les lycéens ont exceptionnellement accès aux micro-ondes) **Le foyer doit être nettoyé et rangé, sous la responsabilité du BDE.**

Toute vente ou commerce est formellement interdit au sein de l'internat. De même les livraisons de nourriture ne sont pas autorisées.

b) Respect et gestion de l'espace mis à disposition : on vit à l'internat comme chez soi...

Les chambres sont meublées : il convient de garder le mobilier attribué. Les chambres peuvent aussi être décorées de façon sobre par les étudiants sans abîmer les murs.

Il convient de penser à aérer sa chambre le matin et à veiller à la fermer à clef avant de partir en cours. L'internat reste ouvert en journée pour faciliter la vie des étudiants internes : il faut donc rester vigilant, l'établissement décline toute responsabilité en cas de dégradation ou de vol. Les responsables de l'internat ou de la CPGE peuvent fermer les chambres à clef s'ils se rendent compte qu'elles sont ouvertes.

Notre volonté de mettre à la disposition des étudiants un étage où ils vivent en quasi autonomie nous amène à leur demander d'effectuer eux-mêmes le ménage dans leurs chambres une fois par semaine. Les responsables de l'internat effectueront une vérification le jeudi soir. Chacun voudra bien apporter les produits et le matériel qu'il juge utiles.

Si une chambre est mal tenue ou si elle reste régulièrement ouverte, l'étudiant sera prévenu, averti avant d'être sanctionné. **En cas de dégradation du matériel, le montant de la caution sera prélevé. Une telle mesure serait la manifestation évidente que l'étudiant n'a pas sa place à l'internat.**

c) Sorties

On choisit l'internat pour y rester travailler. Néanmoins les internes sont autorisés à sortir jusqu'à 23 h00. Lors du retour, il est bien évident que la plus grande discrétion s'impose. Au-delà de cet horaire, afin de ne pas déranger l'ensemble de l'étage, il serait plus judicieux de prévoir un lieu d'hébergement extérieur. Il est donc possible de dormir à l'extérieur à condition d'en **informer les responsables de l'internat à l'avance**. Cette condition est essentielle! En cas d'absence au matin, les parents sont immédiatement prévenus. Voir autorisation ci-dessous.

En cas de sorties **organisées par la CPGE** (théâtre, concert...) la responsable, Mme Loubert, fera parvenir le calendrier d'année aux responsables de l'internat. Durant les sorties, les internes sont sous la responsabilité des représentants légaux, et celle de l'établissement ne saurait être engagée.

d) Sécurité

Un système d'alarme couvre les accès de l'internat et la circulation à l'étage. Il vous faut donc être vigilant pour ne pas le déclencher de façon intempestive : des consignes vous seront données en ce sens.

Tabac et alcool, instruments dangereux sont bien évidemment prohibés.

**GROUPE SCOLAIRE LA PERVERIE SACRE-CŒUR
ECOLE – COLLEGE – LYCEE – CPGE**

63, Rue de la Perverie – CS 42203 - 44322 NANTES Cedex 3

Téléphone : 02.40.14.53.70 – Email : sec.secondaire@perverie.com . resp.prepa@perverie.com

L'encens et les bougies pouvant provoquer des incendies, il vous est demandé de ne pas en faire brûler, ni de mettre des tissus ou du papier sur les éclairages.

Les bouilloires sont à disposition dans les foyers mais pas dans les chambres. En cas de problème de chauffage, l'accueil peut vous fournir un radiateur électrique, après le passage du personnel d'entretien .

Il est fortement déconseillé d'apporter des objets de valeur ou de fortes sommes d'argent. L'établissement ne sera pas tenu responsable en cas de vol ou de perte.

3- DIVERS

a) **Restaurant scolaire**

Les étudiants ont accès au restaurant universitaire. Pour avoir accès au restaurant scolaire de l'établissement, l'étudiant voudra bien se présenter en début d'année à la comptabilité pour en connaître les modalités.

b) **Santé**

La direction de l'établissement doit être prévenue en cas de protocole sanitaire pour assurer un suivi au besoin pendant la journée. Une infirmière est présente dans l'établissement.

Ce règlement s'accompagne de celui des CPGE, du foyer et de la bibliothèque.

Il s'adresse à de jeunes adultes responsables d'eux-mêmes et soucieux d'autrui, c'est pourquoi **toute désinvolture clairement affichée vis à vis de ce règlement donnera lieu à un entretien avec les responsables de l'internat et la responsable des CPGE.** Chaque étudiant et chaque famille s'engagent à le respecter en le signant. Le coupon est à remettre aux responsables de l'internat, avec les chèques de caution de la clef et du badge.



A RENDRE DÈS L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE DE JUIN (Merci de conserver le règlement)

M.et Mme.....
ainsi que l'étudiant (e)

.....
En classe de :

CPGE1 CPGE2.

certifient avoir pris connaissance du règlement de l'internat et s'engagent à le respecter.

M. et Mme

autorisent pour l'année leur fille /leur fils à quitter l'internat pour la nuit dans la mesure du raisonnable (deux fois par mois au maximum), en le/la laissant prévenir lui-même/elle-même la/le responsable.

préviendront par mail ou SMS pour chaque nuitée découchée.

Date :
Parents

Signatures :
Étudiant

**GROUPE SCOLAIRE LA PERVERIE SACRE-CŒUR
ECOLE – COLLEGE – LYCEE – CPGE**

63, Rue de la Perverie – CS 42203 - 44322 NANTES Cedex 3
Téléphone : 02.40.14.53.70 – Email : sec.secondaire@perverie.com . resp.prepa@perverie.com

Règlement de l'internat des CPGE2

L'internat est un lieu d'éducation, de travail, de détente et de repos. C'est également un lieu de convivialité qui contribue à la réussite de chacun par la solidarité qui s'instaure entre les étudiants. Ce règlement se veut davantage une charte qui s'appuie sur des pratiques qui relèvent du bon sens et sur la volonté de respecter chacun pour le bien-être de tous.

Ce règlement est l'énoncé de règles de vie respectueuses d'autrui, de l'encadrement qui vous accompagne et vise à vous mettre dans les meilleures conditions de travail possibles. Vous n'êtes ni dans une chambre en ville ni dans une résidence universitaire : vous avez fait le choix de l'internat pour sa commodité, et celui de la Perverie vous offre une certaine forme d'autonomie s'appuyant sur votre statut d'étudiants et fondée sur la relation de confiance que nous souhaitons instaurer avec vous.

1- ACCUEIL - ACCÈS

a) Interlocuteurs

Le ou la responsable de l'internat reste votre interlocuteur privilégié :
numéros de téléphone :

filles : 0607538448 (Mlle Camille PETARD)

garçons : 0677158781 (M. François de QUATREBARBES)

adresse mail : internat@perverie.com

b) Accès

De façon classique, l'accueil se fait du lundi matin 7h45 au vendredi soir 18h00. Les étudiants déposent leurs sacs dans leurs chambres et veillent à être à l'heure en cours.

Les internes doivent garer leur véhicule à l'extérieur de l'enceinte de l'établissement. Le parking est réservé aux enseignants et personnels de la Perverie.

Un accueil est proposé le dimanche soir entre 20h00 et **22H00 au plus tard**. Il convient de prévenir le responsable de l'internat par mail la semaine précédente ou bien durant le week-end. A leur arrivée, les étudiants obtiendront par téléphone un code d'accès. Il est demandé aux familles de ne pas pénétrer dans l'enceinte de l'établissement.

Dans le cas de l'accueil du dimanche soir, du vendredi soir en cas d'épreuve de concours blanc le samedi matin, ou pour les épreuves de concours se déroulant pendant les vacances, afin de couvrir les frais de surveillance et de petit déjeuner un supplément de 15 euros est facturé par nuitée.

b) accès à la chambre.

Il sera procédé à un état des lieux de la chambre lors de l'arrivée de l'étudiant. Le document établi sera signé par l'étudiant et visé le jour de son départ. Chaque interne reçoit une clé de sa chambre et un badge électronique d'entrée moyennant deux chèques de **caution : 50 euros** pour le badge ; **200 euros** pour la chambre et sa clef (libellés à l'ordre de l'ASLP), **à remettre aux responsables de l'internat le jour de la rentrée.**

c) Trousseau.

Chaque élève devra se munir d'un protège matelas imperméable, d'un drap housse, d'une couette, d'une housse de couette, d'un oreiller, d'une caisse pour le stockage de la nourriture sèche ou sous-vide, d'un kit vaisselle (assiette, verre, couverts, produit et torchon), qui ne devra en aucun rester dans le foyer. Prévoir également des produits d'entretien, éponge et chiffon pour le ménage de la chambre.

d) Utilisation des locaux pendant les vacances et les week-ends.

La Direction de l'établissement se réserve la possibilité d'utiliser les locaux de l'internat pendant le week-end ou les congés scolaires. Vous serez avertis deux semaines avant les vacances si votre chambre doit être louée.

2- LA VIE EN COMMUNAUTÉ : convivialité et respect d'autrui ; espace de vie et respect des lieux.

a) Respect des règles de la vie en communauté : respect du repos et du travail.

La vie à l'internat permet des moments d'échange et de détente. Cela ne doit pas empêcher la discrétion lors des déplacements dans les parties communes ou bien dans sa chambre en respectant un volume sonore raisonnable.

Si un étudiant reste en journée dans sa chambre parce qu'il est malade, il doit immédiatement prévenir la scolarité : vie.scolaire@perverie.com ainsi que la responsable des CPGE : resp.prepa@perverie.com, afin d'éviter des recherches inutiles .

Il est bien évident pour des raisons de sécurité que l'accès à l'internat est réservé uniquement aux élèves internes. Aucune personne extérieure à l'établissement ne doit y avoir accès et les externes ne peuvent y rester dormir.

Le code vestimentaire est une des règles du vivre ensemble : le bon sens de chacun doit permettre de parvenir à un consensus : une tenue simple et confortable, élégante, si certains, certaines le souhaitent ! Il arrive parfois que certains étudiants oublient que -la tenue portée à l'internat n'est pas forcément celle qui est attendue en cours ! Un professeur ou un cadre de l'établissement peut alors faire une remarque à propos d'un comportement gênant ou pourra renvoyer l'étudiant à l'internat pour qu'il change de tenue s'il l'estime nécessaire.

Merci de réserver le port des casquettes et autre couvre-chefs à l'extérieur des bâtiments.

Les internes ont accès comme tous les étudiants aux deux salles de CPGE (jusqu'à 17H30) et à la bibliothèque (jusqu'à 23H00) pour y étudier. Un foyer est mis à leur disposition, en particulier pour les repas. (Le dimanche soir les lycéens ont exceptionnellement accès aux micro-ondes) **Le foyer doit être nettoyé et rangé, sous la responsabilité du BDE.**

Toute vente ou commerce est formellement interdit au sein de l'internat. De même les livraisons de nourriture ne sont pas autorisées.

b) Respect et gestion de l'espace mis à disposition : on vit à l'internat comme chez soi...

Les chambres sont meublées : il convient de garder le mobilier attribué. Les chambres peuvent aussi être décorées de façon sobre par les étudiants sans abîmer les murs.

Il convient de penser à aérer sa chambre le matin et à veiller à la fermer à clef avant de partir en cours. L'internat reste ouvert en journée pour faciliter la vie des étudiants internes : il faut donc rester vigilant, l'établissement décline toute responsabilité en cas de dégradation ou de vol. Les responsables de l'internat ou de la CPGE peuvent fermer les chambres à clef s'ils se rendent compte qu'elles sont ouvertes.

Pour la dernière année, les chambres de **CPGE2** seront nettoyées par le personnel de ménage, ce qui signifie que la chambre doit être rangée pour faciliter son travail.

Si une chambre est mal tenue ou si elle reste régulièrement ouverte, l'étudiant sera prévenu, averti avant d'être sanctionné. **En cas de dégradation du matériel, le montant de la caution sera prélevé. Une telle mesure serait la manifestation évidente que l'étudiant n'a pas sa place à l'internat.**

c) Sorties

On choisit l'internat pour y rester travailler. Néanmoins les internes sont autorisés à sortir jusqu'à 23 h00. Lors du retour, il est bien évident que la plus grande discrétion s'impose. Au-delà de cet horaire, afin de ne pas déranger l'ensemble de l'étage, il serait plus judicieux de prévoir un lieu d'hébergement extérieur. Il est donc possible de dormir à l'extérieur à condition d'en **informer les responsables de l'internat à l'avance**. Cette condition est essentielle! En cas d'absence au matin, les parents sont immédiatement prévenus. Voir autorisation ci-dessous.

En cas de sorties **organisées par la CPGE** (théâtre, concert...) la responsable, Mme Loubert, fera parvenir le calendrier d'année aux responsables de l'internat. Durant les sorties, les internes sont sous la responsabilité des représentants légaux, et celle de l'établissement ne saurait être engagée.

d) Sécurité

Un système d'alarme couvre les accès de l'internat et la circulation à l'étage. Il vous faut donc être vigilant pour ne pas le déclencher de façon intempestive : des consignes vous seront données en ce sens.

Tabac et alcool, instruments dangereux sont bien évidemment prohibés.

L'encens et les bougies pouvant provoquer des incendies, il vous est demandé de ne pas en faire brûler, ni de mettre des tissus ou du papier sur les éclairages.

**GROUPE SCOLAIRE LA PERVERIE SACRE-CŒUR
ECOLE – COLLEGE – LYCEE – CPGE**

63, Rue de la Perverie – CS 42203 - 44322 NANTES Cedex 3

Téléphone : 02.40.14.53.70 – Email : sec.secondaire@perverie.com . resp.prepa@perverie.com

Les bouilloires sont à disposition dans les foyers mais pas dans les chambres. En cas de problème de chauffage, l'accueil peut vous fournir un radiateur électrique, après le passage du personnel d'entretien .

Il est fortement déconseillé d'apporter des objets de valeur ou de fortes sommes d'argent. L'établissement ne sera pas tenu responsable en cas de vol ou de perte.

3- DIVERS

a) **Restaurant scolaire**

Les étudiants ont accès au restaurant universitaire. Pour avoir accès au restaurant scolaire de l'établissement, l'étudiant voudra bien se présenter en début d'année à la comptabilité pour en connaître les modalités.

b) **Santé**

La direction de l'établissement doit être prévenue en cas de protocole sanitaire pour assurer un suivi au besoin pendant la journée. Une infirmière est présente dans l'établissement.

Ce règlement s'accompagne de celui des CPGE, du foyer et de la bibliothèque.

Il s'adresse à de jeunes adultes responsables d'eux-mêmes et soucieux d'autrui, c'est pourquoi **toute désinvolture clairement affichée vis à vis de ce règlement donnera lieu à un entretien avec les responsables de l'internat et la responsable des CPGE.** Chaque étudiant et chaque famille s'engagent à le respecter en le signant. Le coupon est à remettre aux responsables de l'internat, avec les chèques de caution de la clef et du badge.



ADMINISTRATIVE DE JUIN (Merci de conserver le règlement)

M.et Mme.....
ainsi que l'étudiant (e)

.....
En classe de :

CPGE1

CPGE2.

certifient avoir pris connaissance du règlement de l'internat et s'engagent à le respecter.

M. et Mme

autorisent pour l'année leur fille /leur fils à quitter l'internat pour la nuit dans la mesure du raisonnable (deux fois par mois au maximum), en le/la laissant prévenir lui-même/elle-même la/le responsable.

préviendront par mail ou SMS pour chaque nuitée découchée.

Date :
Parents

Signatures :
Étudiant

GROUPE SCOLAIRE LA PERVERIE SACRE-CŒUR
ÉCOLE – COLLEGE – LYCEE – CPGE

63, Rue de la Perverie – CS 42203 - 44322 NANTES Cedex 3
Téléphone : 02.40.14.53.70 – Email : sec.secondaire@perverie.com . resp.prepa@perverie.com